

Délibération n°2022-19



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 04 AVRIL 2022 COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2021 – Budget principal SIVOM du Born - Traitement

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois d'avril à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de déléqués en exercice : 41

Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 14

Présents: 21.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS: MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Florence GUERRO, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Eric SOULES et Vincent VILLARD,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Ivan ALQUIER, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM et MM. Michel DOURTHE, Yves DUNOGUES et Didier PLANCKE.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Eric BRETHES remplacé par Monsieur Vincent VILLARD.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Madame Angéline CHAUVEAU remplacée par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés: 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER.

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Jean-Luc DUBROCA, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE, Patrick SABIN et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE. Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2022

SIVOM du Born

115 route de Piche - 40200 Pontenx les Forges

Tel: 05.58.78.50.93

Mail: contact@sivom-du-born.fr

www.sivom-du-born.fr / SIVOMduBorn

Délibération n°2022-19

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2021 – Budget principal SIVOM du Born - Traitement

Le Comité syndical - Collège Traitement réuni sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, à l'unanimité :

Après avoir voté par délibération n°2022-02 du Comité syndical du 21 février 2022, le compte administratif du budget principal du SIVOM du Born - Traitement relatif à l'exercice 2021,

Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 qui en résulte :

 décide d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'investissement :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur de la section de fonctionnement de l'année 2020 au 002) Excédent antérieur reporté en 2020 Affectation du résultat 2020 en section d'investissement 2021 Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement de l'année 2021 au 002)	Sans objet 534 635.43 € 100 994.25 € 433 641.18 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	- 134 664.10 €
1 ^{er} CAS - EXCEDENT AU 31/12/2021 Affectation obligatoire (1064) à l'apurement du « déficit » de la section d'investissement	298 977.08 € -
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en section d'investissement 2022 report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2022	298 977.08 € 0.00 € 298 977.08 €
<u>2^{ème} CAS – RESULTAT DE L'EXERCICE EN DEFICIT AU 31/12/2021</u> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur, ligne 002)	Sans objet

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme, Ont signé au registre les membres présents Le Président, Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES Date : 06/04/2022 Qualité : PRESIDENT 115 Route de liche 40200 PONTENX-LES-FORGES Tel.: 05 58 78 50 93

<u>Date d'affichage de la délibération</u> : 05 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u> Une copie de cette décision devra être jointe au recours.